

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « Aon Acore SARL » par la société « Casablanca Intermediation Company » à travers l'acquisition du capital social restant et des droits de vote y afférents

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : la société « **Casablanca Intermediation Company** » ;
- **La cible** : la société « **Aon Acore SARL** ».

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Marché de la distribution des produits d'assurance.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 26 février 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société «Aon Acore SARL» par la société «Casablanca Intermediation Company» auprès des sociétés « AMF Finance» et « Aon France » à travers l'acquisition du capital sociale restant et des droits de vote y afférents.

«Casablanca Intermediation Company» est une société holding sans aucune activité commerciale au Maroc, affiliée à la société Aon France, qui est active dans le domaine des services.

«Aon Acore SARL» est une société à responsabilité limitée dont le siège sociale est à Casablanca, elle spécialisée dans les services de courtage d'assurance pour les risques commerciaux et de santé.

Fait à Rabat, le 13 février 2025